

Zoug, le 18 mars 2020

Informations sur l'assemblée générale de PSP Swiss Property SA du jeudi 9 avril 2020, à Zoug, en rapport avec le Coronavirus

Vote par le représentant indépendant. La participation sur place n'est ni possible ni autorisée par l'Ordonnance du Conseil fédéral.

Chères et chers actionnaires,

En raison de l'annonce de la situation extraordinaire par le Conseil fédéral pour lutter contre le Coronavirus, le vote lors de l'assemblée générale de PSP Swiss Property SA le 9 avril 2020 ne pourra avoir lieu que par le biais du représentant indépendant. Ainsi, PSP Swiss Property suit l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le Coronavirus (COVID-19) (COVID-19- 2) dans la version du 16 mars 2020.

Vous avez les possibilités suivantes pour voter par l'intermédiaire du représentant indépendant, Proxy Voting Services GmbH:

- par écrit, avec le **bulletin-réponse ci-joint**, ou
- par voie électronique, via le système de vote à distance **netVote** sur <https://netvote.ch/pspswissproperty> (Vous trouverez des instructions concernant netVote sur le bulletin-réponse et sur www.psp.info/assemblee-generale-ordinaire-2020/voie-electronique)

Les actionnaires présents sur place ne peuvent pas accéder à la salle de réunion. Nous vous demandons donc de vous abstenir de tout déplacement et de ne pas vous approcher de l'assemblée générale.

Nous devons nous réserver le droit d'appliquer les dispositions et mesures ultérieures imposées par les autorités.

Veuillez également observer les communiqués officiels des autorités et les informations figurant sur notre site web www.psp.info.

Meilleures salutations

PSP Swiss Property SA
Au nom du conseil d'administration
Le président

Luciano Gabriel